



CLASSES DE SECONDES ET PREMIERES

Madame, Monsieur,

Votre enfant est actuellement scolarisé au lycée Henri Sellier. Vous trouverez ci-dessous des informations sur :

- Le **calendrier** des différentes opérations de fin d'année.
- La restitution des **manuels scolaires et la réinscription au lycée.**

Suspension des cours

- Le lycée Henri Sellier étant centre d'examens pour le DELF, le BEP, le CAP, le Baccalauréat Professionnel, le Baccalauréat Technologique, les Epreuves Anticipées de Français et le BTS, et Centre de correction Départemental pour les épreuves d'Eco Gestion, **les cours seront suspendus le 5 juin 2019 après la classe pour les élèves de 2nd et de 1^{ère}**
- **Les 6 et 7 juin, des révisions seront proposées par les enseignants aux élèves des classes de Terminales puis les cours seront également suspendus pour ce niveau.**
- Au-delà de cette organisation, le déroulement des cours est susceptible d'être perturbé dès fin mai par la tenue des conseils de classe.
Les conseils de classe sont planifiés du 27 mai au 5 juin 2019. Les bulletins seront envoyés par courrier à l'issue des conseils de classe.

Procédure d'orientation en classe de Seconde

Les fiches de dialogue seront remises aux familles pour signature à l'issue des conseils.

- **1° La proposition d'orientation est conforme à la demande de la famille, il faudra retourner dès le lendemain la fiche dialogue signée au Professeur Principal de la classe.**
- **2° Les propositions du conseil de classe ne sont pas conformes aux demandes des familles :**
 - Il est dans ce cas impératif que votre enfant soit présent au lycée pour récupérer la fiche de dialogue.
 - Dialogue avec le chef d'établissement.** : Le proviseur ou son adjoint reçoit ensuite les familles et à l'issue de l'entretien notifie sa décision.

Commission d'appel 1^{ère} Générale et séries de la voie Technologiques

- Si le désaccord persiste après le dialogue, une fois que la décision du chef d'établissement est notifiée, la famille peut faire appel de celle-ci dans un délai de 3 jours.
 - La commission d'appel se déroulera le vendredi 14 juin 2019.
 - L'appel porte sur le passage en 1^{ère} Générale ou la série de la classe de 1^{ère} Technologique, à condition que cette demande ait été précisée sur la fiche de dialogue avant le conseil de classe.

Demande de maintien en 2^{nde} GT ou redoublement exceptionnel.

A l'issue du dialogue, si le désaccord persiste, la famille peut demander un maintien en classe de 2^{nde} GT.

Il est à noter qu'un redoublement exceptionnel peut être proposé à la famille dans des situations très particulières. Une fiche de dialogue spécifique sera transmise à la famille lors du dialogue.

La commission d'appel pourra également être sollicitée en cas de désaccord.

Procédure d'Affectation à l'issue de la classe de Seconde GT

En fonction de la décision d'orientation ou du choix des élèves et des familles, plusieurs situations sont possibles :

- **Les élèves s'orientent vers une filière Générale ou Technologique**

Ils doivent remplir un dossier d'affectation d'admission (*même pour le lycée Henri Sellier dans le cas de la filière ST2S ou STMG*).

Les élèves doivent effectuer 4 vœux pour une saisie dans l'application AFFELNET.

- Les dossiers seront remis aux élèves par le professeur principal à l'issue du Conseil de Classe.
- Les dossiers dûment renseignés et signés seront retournés dès le lendemain du Conseil de Classe au Professeur Principal de la classe.
- L'affectation devrait être notifiée aux élèves le 25 juin ou le 26 juin pour la 1^{ère} G. et le 28 juin 2019 pour la 1^{ère} Techno.

- **Le maintien en classe de Seconde ou le redoublement exceptionnel.**

Les élèves dont la demande de maintien en classe de 2nde GT aura été acceptée ou qui auront accepté un redoublement exceptionnel doivent remplir un dossier d'affectation en 2nde GT.

Sauf exception, ces dossiers seront distribués aux élèves concernés après le dialogue avec le chef d'établissement. Ils doivent être retournés à l'établissement immédiatement.

- **La réorientation vers la voie professionnelle.**

Les élèves de 2nde GT, souhaitant poursuivre leurs études vers la voie professionnelle formuleront des vœux dans la procédure informatique AFFELNET.

Chaque élève a la possibilité de formuler 4 vœux de demande de changement d'orientation

Courant mai, les dossiers ont été remis, par la CPE, aux élèves pouvant être concernés et ont été d'ores et déjà dûment renseignés et signés.

L'affectation sera notifiée aux élèves le 28 juin 2019.

Concernant l'orientation en filière Générale, Technologique et la réorientation en voie professionnelle:

La constitution des dossiers ne présume en rien de la décision des conseils de classe. Les deux procédures sont indépendantes.

Très signalé: *Les élèves souhaitant quitter l'établissement en raison d'un déménagement ou d'un autre motif doivent en informer au plus vite l'administration du lycée.*

Epreuves Anticipées de Français / BEP

Classe de Première Technologique

- Les épreuves écrites du Baccalauréat auront lieu le lundi 17 juin, les épreuves orales du 25 juin au 1^{er} juillet 2019. 5 (se référer à la convocation d'examen)
- Mise en ligne des résultats des Epreuves Anticipées mercredi 10 juillet 2019 à 14h00

Classe de Première Professionnelle

- Les épreuves écrites du BEP auront lieu au lycée du lundi 3 juin 2019 (se référer à la convocation d'examen)-
- Les résultats seront affichés le 5 juillet à 13h au lycée Henri Sellier

Manuels Scolaires

Votre enfant a bénéficié durant l'année de prêt de manuels scolaires. Nous organisons en fin d'année le retour de ces ouvrages selon un calendrier précis communiqué aux élèves.

Les livres doivent être rendus en bon état (aucune page manquante ou déchirée). Toute perte, ou dégradation rendant impossible la réutilisation du manuel, fera l'objet d'une facture de reversement à l'établissement.

Les élèves doivent rendre également tous les documents et ouvrages empruntés au CDI.

Réinscription

Si votre enfant poursuit sa scolarité au lycée, la réinscription n'est pas automatique. Tout dossier incomplet ne sera pas accepté au risque de perdre le bénéfice de la place retenue. Pour pouvoir être réinscrit les élèves doivent être à jour de la demi-pension et de la remise des livres.

- Le dossier qui aura été remis à votre enfant devra être rapporté dûment complété à l'établissement : les 6, 11 ou 13 juin 2019 selon les créneaux fixés par les CPE lors de la remise des dossiers de réinscription aux élèves.
- Pour les 1^{ère} ST2S et 1^{ère} STMG, le 28 juin 2019.

Si l'inscription s'effectue après les dates indiquées, le bénéfice de la place sera perdu.

Demi-Pension

Pour pouvoir accéder au service de demi-pension, l'élève doit :

- Restituer la fiche « Intendance » avec les Pièces Jointes.
- Conserver la carte de demi-pension de l'année 2018/2019, s'il était déjà demi-pensionnaire.
- Créditer la carte et réserver ses repas : la demi-pension débutera le 3 septembre 2019.

Mme SOLIBIÉDA
Proviseure